

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 23 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Serge RAMADIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents :

Mesdames Marie ANFRAY, Jennifer BONNARD, Laure GUIBERT, Élodie MARUCA, Laurène PRADINES-CHARBONNEL, Sophie TOROSSIAN, Aurélie VIALAT
Messieurs Fabrice BUCHON, Loïc CHARBONNEL, Jérôme CUSSAC, Jean-Marc HABRANT, Julien LOUBEYRE, Pascal ROULLAC, Serge RAMADIER, Sébastien VERDIER

Absents : -

Représentés : -

Madame Marie ANFRAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026
2. Approbation d'une décision prise par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
3. Vote du budget primitif 2026 – Budget eau et assainissement
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
5. Vote du budget primitif 2026 – Budget principal
6. Acquisition d'un four pour la salle polyvalente
7. Convention type fleurissement des villages saison 2026
8. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 035 2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 036 2026: Approbation d'une décision prise par Monsieur le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions ci-dessous prises en vertu de la délibération n° DE_017_2026 du 21 mars 2026 :

N° décision	Objet
2026-004	Renonciation à l'exercice du droit de préemption parcelle ZI 0127 – Tagbelles - Mons

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 037 2026 : Vote du budget primitif 2026 – Budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 eau et assainissement qui peut se résumer ainsi :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	157 740.00 €
014	Atténuations de produits	5 297.48 €
65	Autres charges de gestion courante	2 620.00 €
66	Charges financières	1 570.22 €
67	Charges spécifiques	1 232.18 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	26 721.00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		195 180.88 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	9 961.55 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	117 534.00 €
74	Subventions d'exploitation	59 059.42 €
75	Autres produits de gestion courante	377.76 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	8 248.15 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		195 180.88 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 244.25 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	8 248.15 €
Op. 19	Travaux AEP	55 215.27 €
Op. 20	Réseau assainissement	60 178.60 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		132 886.27 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations ordre transfert entre sections	26 721.00 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	106 165.27 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		132 886.27 €

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 038 2026 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026**

Le Conseil Municipal décide :

- DE NE PAS AUGMENTER la pression fiscale et de reconduire les taux d'imposition de 2025 pour l'année 2026, à savoir :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.98 %,**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.05 %,**
- **taxe d'habitation : 10.98 %.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 039 2026 : Vote du budget primitif 2026 – Budget principal**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune qui peut se résumer comme ci-dessous,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	158 588.01 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	188 151.22 €
014	Atténuations de produits	3 509.61 €
023	Virement à la section d'investissement	94 247.05 €
042	Opérations d'ordre	16 003.01 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	142 570.86 €
66	Charges financières	4 304.71 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		607 374.47 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	156 905.42 €
013	Atténuations de charges	1 500.00 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	19 815.00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 822.00 €
731	Fiscalité locale	230 853.00 €
74	Dotations et participations	143 403.00 €
75	Autres produits de gestion courante	37 827.47 €
76	Produits financiers	45.45 €
77	Produits spécifiques	203.13 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		607 374.47 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	15 973.18 €
45	Comptabilité distincte rattachée	21 600.00 €
Op. 61	Achat de matériel	23 822.37 €
Op. 79	Travaux bâtiments	20 000.00 €
Op. 82	Éclairage public	5 000.00 €
Op. 88	Voirie	215 792.71 €
Op. 92	Enfouissement des réseaux	18 900.00 €
041	Opérations patrimoniales	1 054.06 €
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	21 283.10 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		343 425.42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 559.46 €
13	Subventions d'investissement (reçues)	167 685.63 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1068 non budgétaire)	1 000.00 €
28	Amortissements des immobilisations	16 003.01 €
45	Comptabilité distincte rattachée	24 024.21 €
021	Virement de la section de fonctionnement	94 247.05 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	852.00 €
041	Frais d'insertion	1 054.06 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		343 425.42 €

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 040 2026 : Acquisition d'un four pour la salle polyvalente**

Suite à la panne du four de la salle polyvalente et face à l'urgence d'en acheter un en vue des nombreuses locations à venir, Monsieur le Maire a contacté la SAS MAGOT d'Aurillac.

La société MAGOT a établi un devis pour un four mixte électrique d'occasion de marque LAINOX modèle ALPHATECH pour un montant de 3 823.20 € HT – 4 587.84 TTC.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE d'acheter le four mixte électrique/vapeur de marque LAINOX modèle ALPHATECH d'occasion proposé par la SAS MAGOT au tarif de 3 823.20 € HT – 4 587.84 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la SAS MAGOT correspondant ;**
- **INDIQUE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget principal à l'opération 61 : achat de matériel.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 041 2026 : Convention type fleurissement des villages saison 2026**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de différents habitants, il avait été évoqué l'attribution d'une aide financière sous forme de bon d'achat de 100€ afin de participer au fleurissement et donc à l'embellissement des villages. Il convient d'établir une convention visant à définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif de fleurissement des villages. Cette convention sera signée par le Maire et par le représentant du village concerné.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le projet de convention type fleurissement des villages saison 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention type fleurissement des villages saison 2026 avec les représentants de chaque village qui souhaitent bénéficier de ce dispositif.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Questions diverses

- **Vente des concessions dans le nouveau cimetière**

Monsieur le Maire indique qu'il a une demande pour l'achat d'une concession dans le nouveau cimetière qui ne se trouve pas dans la continuité des concessions déjà vendues. Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande et de continuer à vendre les concessions à la suite, dans la continuité, comme cela était fait jusqu'à présent.

- **Moment de convivialité avec les agents**

Le Conseil Municipal décide d'organiser un moment de convivialité entre élus et agents le jeudi 7 mai à 18 heures 30 à la salle polyvalente afin que les agents fassent connaissance avec les élus.

- **Accueil d'un stagiaire**

Monsieur le Maire indique qu'un stagiaire en classe de 4^{ème} sera accueilli au sein du service technique pour un stage d'observation du 3 au 5 juin 2026.

- **Demande de création d'un accès**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande pour la création d'un accès à une propriété à Liozargues, par la route des Planèzes. Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à la création de cet accès, la parcelle concernée ayant déjà un autre accès existant.

- **Problème ligne de bus de la Région Mende – Clermont-Ferrand**

Suite à la plainte d'administrés concernant le problème des bus pleins à Saint-Flour qui ne peuvent pas prendre de passagers, le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à la Région, à Saint-Flour Communauté, aux sénateurs et au Président du Conseil Départemental pour leur faire part de ce problème et tenter de trouver une solution.

- **Visite du sénateur Monsieur Stéphane SAUTAREL**

Monsieur le Maire indique avoir reçu avec Monsieur Pascal ROULLAC, le 23 avril dernier, le sénateur Monsieur Stéphane SAUTAREL. Cette visite a permis de faire connaissance avec lui et d'aborder les dossiers en cours et les projets à venir.

- **Déjeuner des Maires organisé par la Région**

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu à Aurillac le 24 avril dernier, au déjeuner des Maires organisé à l'occasion des 10 ans de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour présenter les nouvelles aides aux communes.

- **Conseil d'école**

Madame Élodie MARUCA fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 23 avril dernier et auquel elle a assisté avec Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 35.

**Le Maire,
Serge RAMADIER**



**La secrétaire de séance,
Marie ANFRAY**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Marie Anfray.